



Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 056-215601626-20231213-DB20231203-BF

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

—————
Séance Publique du
Mercredi 13 décembre 2023
—————

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Héléne BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cédric ORVOËN à Patricia QUERO-RUEN, Jean-Luc SCIEUX à Christian PERRIEN, Antoine GOYER à Armelle GEGOUSSE, Laëtitia LAFFONT à Pascaline ALNO.

Absente : Nicole MONNIN

Secrétaire de séance : Héléne BOLEIS.

Présents	: 28
Pouvoirs	: 04
Absente	: 01

n°03

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Le Maire propose de modifier le budget primitif 2023 de la Cuisine Centrale et de procéder à des inscriptions budgétaires complémentaires (cf document joint) comme suit :

FONCTIONNEMENT

Evolution des recettes :

Cession de matériel de cuisine :	5 000 €
Produits de service (vente de repas) :	-50 000 €
Subvention d'équilibre du budget principal :	<u>50 000 €</u>
Total recettes	5 000 €

Evolution des dépenses :

Dotation aux amortissements (complément de crédits) :	<u>5 000 €</u>
Total dépenses	5 000 €

Evolution de l'autofinancement = RN – DN **0 €**

INVESTISSEMENT

Evolution des recettes :

Dotation aux amortissements :	<u>5 000 €</u>
Total recettes	5 000 €

Evolution des dépenses :

Matériel de cuisine :	<u>5 000 €</u>
Total dépenses	5 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

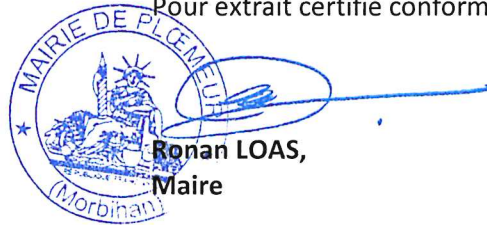
Vu l'avis de la Commission « Finances, ressources humaines, agglomération » du 30 novembre 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 de l'année 2023 correspondante.

Délibération adoptée à la MAJORITE – 1 CONTRE (Loïc TONNERRE) – 3 ABSTENTIONS (Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



**Ronan LOAS,
Maire**